

**PROFESSIONS DE FOI**  
**COMMISSION STATUTAIRE NATIONALE**  
**PREMIER COLLEGE – PHARMACIE**

---

**Ordre d'apparition :**

- SNPHPU (Alliance Hôpital SNAM-HP et CMH)
- INPH - SYNPREFH



ALLIANCE HÔPITAL  
SNAM-HP & CMH



## CMH & SNAM-HP ensemble dans Alliance-Hôpital

La **Coordination Médicale Hospitalière (CMH)** et le **Syndicat National des Médecins, Chirurgiens, Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des Hôpitaux Publics (SNAM-HP)**, constituent ensemble, dans **Alliance-Hôpital**, le plus important bloc syndical de la profession ayant joué un rôle majeur dans la médecine hospitalière de notre pays. Alliance-Hôpital représente tous les médecins, pharmaciens et biologistes hospitaliers, quel que soit leur statut.

Notre Alliance est fondée sur la déclinaison de valeurs communes centrées sur **l'indépendance et la compétence**. **Alliance-Hôpital** est indépendant vis à vis de l'état, des partis politiques et des employeurs, les hôpitaux. Alliance-hôpital défend la promotion à la compétence, les nominations nationales et aux concours.

Ainsi **Alliance-Hôpital** se donne pour mission d'assurer la **défense collective et individuelle des praticiens hospitaliers** de tout statut dans le respect de leur indépendance professionnelle, d'œuvrer à la qualité du service public hospitalier et d'assurer l'accès de tous les citoyens au système hospitalier.

A un moment crucial pour la **sauvegarde de l'hôpital public** et plus largement du système de santé français, qui souffre d'une grave crise démographique, financière et organisationnelle, la **mobilisation des praticiens hospitaliers** est d'une importance majeure pour créer un rapport de force avec les tutelles ministérielles afin d'**améliorer très fortement l'attractivité de l'hôpital public** pour y attirer nos jeunes collègues et fidéliser les praticiens titulaires.

## **Pharmaciens Hospitaliers Hospitalo-Universitaires, avec le SNPHEPU, appuyés par ALLIANCE HOPITAL (SNAM-HP & CMH)**

Les conditions souvent préjudiciables dans lesquelles nous exerçons compromettent notre indépendance professionnelle, engendrant fréquemment des conflits comme le constate régulièrement le SNPHEPU. De manière individuelle, nos collègues sont de plus en plus confrontés à des mises en cause de la part de leur administration ou de leur personnel. Dans ces situations litigieuses, lors des contentieux, nous apportons constamment notre soutien et notre accompagnement. Le SNPHEPU maintient comme principe fondamental la défense rigoureuse des intérêts moraux et matériels des pharmaciens, le respect de leur autonomie professionnelle, et plus largement, la reconnaissance du rôle de la pharmacie hospitalière.

Le SNPHEPU a récemment exprimé son vif désaccord face aux nouvelles attaques ciblant la pratique pharmaceutique dans les pharmacies à usage intérieur (PUI) qui soulignaient le manque de pharmaciens dans certaines structures.

Le SNPHEPU insiste sur les possibilités offertes de l'exercice partagé, la création de PUI territoriales, la mutualisation des activités, et les coopérations entre établissements publics et privés, à condition que ces initiatives soient choisies par les pharmaciens et non pas dictées par nos administrations.

Il réclame la création de postes de pharmaciens titulaires du DES afin de garantir une présence pharmaceutique dans les établissements confrontés à des difficultés, que ce soit au niveau des groupements hospitaliers de territoire (GHT) ou au niveau régional, notamment afin de lutter contre l'exercice isolé et de faciliter les remplacements et de garantir la permanence pharmaceutique.

En outre, le SNPHEPU propose, à l'instar des spécialités médicales, la mise en place d'un deuxième DES qui permettrait aux pharmaciens qui le souhaiteraient de s'inscrire au DES de pharmacie hospitalière ayant trois ans d'exercice professionnel alors que l'accès actuel à ce DES se limite à un concours de l'internat auquel on peut seulement postuler deux fois durant sa formation initiale.

**Au sein d'Alliance Hôpital (SNAM-HP et CMH), le SNPHEPU se bat pour une amélioration du statut des hospitalo-universitaires et de l'attractivité des carrières hospitalo-universitaires.**

Le dossier des retraites des hospitalo-universitaires a fait l'objet d'une actualité récente. En octobre dernier, un arbitrage gouvernemental pour une affiliation à l'IRCANTEC a été fait par les ministres A Rousseau et S Retailleau. Toutefois, la récente proposition gouvernementale avec des taux inférieurs aux annonces faites par les ministres crée un très profond malaise, alors que les décrets d'application sont prévus pour juillet pour une mise en application en septembre 2024. Dans ces conditions, le combat pour les retraites va se poursuivre.

Il est capital de désigner le plus grand nombre d'élus, mais aussi le plus grand nombre de voix aux élections des commissions statutaires des pharmaciens hospitaliers.

Chaque voix compte, notre représentativité syndicale en dépend !!!

Philippe Meunier, président du SNPHEPU



## ELECTIONS

### COMMISSIONS STATUTAIRES NATIONALES H ET HU

#### CONSEIL DE DISCIPLINE H

Section pharmacie

Listes **SYNPREFH** présentées par l'**INPH**

### Profession de foi

Le Synprefh représente et défend les pharmaciens des hôpitaux publics quels que soient leurs statuts, praticiens hospitaliers temps plein ou temps partiel, praticiens contractuels ou attachés et praticiens hospitalo-universitaires. Il assure une défense collective et individuelle, assiste les consœurs et confrères dans leurs difficultés professionnelles, grâce à des professionnels formés à l'accompagnement et spécialistes des questions juridiques et pharmaceutiques.

Grâce à sa vigilance, sa réactivité, ses propositions et ses initiatives, le Synprefh se positionne comme un interlocuteur constructif et vigilant auprès des pouvoirs publics et des autorités de tutelle.

Actif pour l'avenir de la profession, il s'investit et prend position sur la formation des étudiants et des internes. Il défend avec force la reconnaissance du DES de pharmacie pour l'exercice en PUI quelles que soient les attaques qui en font l'objet. Il promeut le principe de coopération entre les équipes pharmaceutiques sous des formes les mieux adaptées à leur territoire et cohérence avec les attentes des acteurs de terrain.

Il réaffirme à tout moment les missions et le rôle central des pharmaciens hospitaliers dans les établissements et plus largement dans le système de santé et cherche à défendre et concourir à l'amélioration de leurs conditions d'exercice.

Afin de promouvoir la qualité, la sécurité et l'efficacité du circuit des produits de santé à l'hôpital, il milite pour obtenir les moyens adaptés aux nouvelles missions des pharmacies à usage intérieur, pour accompagner la mutation et la modernisation des PUI dans la perspective de la transformation territoriale de notre système de santé tout en concourant à participer au développement de soins écoresponsables

En action concertée avec l'INPH (Intersyndicat des Praticiens d'exercice Hospitalier et hospitalo-universitaire), le Synprefh participe à la rédaction des textes législatifs et réglementaires sur l'hôpital public, les professionnels de santé, l'organisation du système de santé. Il est membre des groupes de travail qui négocient pour obtenir une meilleure attractivité, une revalorisation des différents statuts, une organisation territoriale respectueuse de nos missions et une gouvernance hospitalière garantissant notre indépendance professionnelle.

Une nouvelle fois, le gouvernement a souhaité associer aux élections du CNG, l'élection des trois collèges du Conseil Supérieur des Professions Médicales, pharmaceutiques et odontologique. Cette particularité fait que ces élections revêtent un enjeu majeur de représentativité des organisations syndicales.

**Pour une très large représentation de la pharmacie hospitalière  
et pour un syndicalisme professionnel et responsable.**

**VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES LISTES**

**SYNPREFH – INPH**

**Aucune voix ne doit manquer**